# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Messidor, an V.

( Mardi 20 Juin 1797 ).

Refus de la province de la Marche et du duché d'Urbin de payer les contributions imposées par la cour de Rome.—
Fin de la lettre d'un voyageur danois sur les différends qui se sont élevés entre le général Buonaparte et quelques cantons suisses.— Ordre donné par le roi de Prusse de rétablir les fortifications de la partie de la Pologne qui lui appartient.— Arrivée à Calais de plusieurs matelots insurgés de la flotte anglaise.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

# ITALIE. De Rome, le 26 mai.

On assure que l'état du saint-pere donne des espérances : il ne peut cependant s'occuper des affaires d'état, & il n'a pas encore reçu l'ambassade extraordinaire d'Espare.

Le peuple se porte en foule à la banque du Saint-Espair, pour fair écliusées les sédéres. On y a doublé les gardes, parce qu'on craint que quelques brigands ne profitent du mécontentement du peuple pour l'exciter à piller

elui

tion

ıcun

r le

lion

nice

la banque.

On annonce que la ville d'Ancône va de laver son indépendance, & qu'elle y est indirectement encouragée par
les Français, malgré le traité de paix. On craint, avec
raison, que le reste de la Marche & le duché d'Urbin
ne suivent son exemple. Ces deux provinces refuseut assez
ouvertement de payer les contributions extraordinaires &
de se sonmettre aux réquisitions.

#### De Bologne, le 30 mai.

Le corps législatif & le directoire de la république sispadane étoient en pleine activité; toutes les autorités étoient à la veille d'être organisées, lorsqu'un ordre du général Buonaparte est venu tout suspendre, pour la troisieme fois. La Romagne va être réunie à la république sispadane; mais celle-ci perd les territoires de Modene, de Reggio, de Massa, &c., qui vont être réunis à une république dont ou parle pour la premierc fois, la république cisalpine. Les patriotes jettent les hants cris, parce qu'ils désespérent d'avoir une république une & indivisible; mais les gens bien pensaus s'en félicitent : ils esperent être plus tranquilles en ne partageant pas le sort des lombards; ils ne regrettent même pas Modene & Reggio, parce que les habitans de ces deux villes ne sont pas aussi modèrés que les ei-devant sujeis du saint-pere.

Toute la Terre-Ferme de Venise est municipalisée. Dans plusieurs villes on a déjà aboli les titres & fait disparoître

les armoiries. La municipalité provisoire de Venise ne néglige rien pour fraterniser avec les ci-devant provinces & pour conserver l'union avec elles. Il est certain que Venise seroit bientôt détruite si elle ne restoit capitale ou chaf-lieu. Elle conservera probablement ces avantages, à canse de l'arsenal, du port & des grands établissemens publics.

De Florence, le 31 mai.

Depuis que les Français ont évacné Livourne, on croît la l'os ane hors de danger. C'est à la sage politique de Manfir dini que le grand-duc doit son salut. Il auroit été en plos pé dans le malheur général, s'il avoit suivi les conseils du ministre Serrati, qui vouloit qu'on sevit coutre les partisans des maximes françaises, & que le grand-duc conflèt le soin de l'état à une régence & se mit en sûreté. S. A. se souvient de ces conseils imprudens, & en téunoigne son mécontentement au ministre, qui sera bientôt renvoyé. Serrati est reconun incapable de trahir les intérêts de sou prince; mais sa partialité pour les Anglais a pu l'entraîner à de fausses démarches.

Fin de la lettre écrite d'Italie par un voyageur danois, à son ami à Copenhague, en date du 25 mai.

Quelques jours avant mon départ de la Snisse pour Milan, arriva la nouvelle de la ratification des préliminaires de paix entre la France & l'empereur. Une joie extraordinaire & inexprimable s'empara subitement de tous les cœurs, & se manifesta sur tous les visages. Les babitans des villes par où je passois se félicitoient dans les rues de la fin de cette guerre désastreuse & cruelle, qui avoit fait craindre à tout moment des malheurs semblables pour leur patrie, enlourée de tant d'armées. Je pris la part la plus sincere à ces sentimens touchans, & je passai le Saint-Gothard, dans l'espérance de retrouver en Halie une allegresse publique encore plus vive & plus échiante, à proportion des maux plus considérables que ce pays avoit oudurés. Mais le sort de ces belles contrées est encore trop incertain & trop précaire, pour que leurs habitans puissent s'abandonner à des sentimens de joie & de contentement. Les événemens qui ont renversé l'état de Venise, ceux qui sont près d'éclater à Gênes, offrent à l'imagination des scenes d'horreur qui sont frémir de nouveau l'humanité. Il to sulfira à cet égard de lire les gazettes. Mais ce qui m'étonna encore davantage en arrivant ici, fut la nouvelle certaine que des intrigans avoient indisposé fortement contre la Suisse le général en chef de la répablique française en Italie, & que ce général avoit tenu des propos, qui ont douné des inquiétudes, non-seulement aux bailliages suisses situés entre le Saint-Gothard & la Lombardie, mais aux cantons mêmes, sur les véritables intentions & les projets de la France. On m'a assuré que les Français font croiser des barques armées & canomieres sur un très-petit lac, dont la moitié dépend de la Suisse & Pautre du Milanès. Il est absolument impossible, en supposant des intentions amicales au général français, de deviner le but de cette mesure. Tout cela occasionne bien du monvement & du bruit sur les confins de la Suisse & entre les habitans des deux pays. Cependant je ne croirai point que la république française puisse oublier sa dignité, les principes de la justice naturelle & les assurances si positives de son amitié, renouvellées tant de fois aux Suisses, au point de vouloir les attaquer hostilement. Comment se persuader qu'elle intentera une guerre, ouvertement injuste, à un pays qui,a toujours observé scrupuleusement les devoirs de la neutralité, & dont les habitans, & même la grande majorité de ses magistrats (si je ne trompe fort), ont montré dans toutes les circonstances un peuchant décidé, quoique renfermé dans de justes bornes. pour la grande cause de la liberté? Comment eroire qu'elle voudra continuer tous les malheurs & les désastres passés, en attaquant de nouveau une nation belliqueuse, bien armée & mieux disciplinée qu'aucune autre milice, qui verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le maintien de son indépendance & qui d'ailleurs est trèscontente de la conduite de ses différens gouvernemens pendant la derniere guerre? Il me paroît beaucoup plus vraisemblable que le gouvernement français terminera hientôt d'une maniere équitable les différends qui se sont élevés ; bien loin de vouloir flétrir ses lauriers & les commencemens de ses hautes destinées par la ruine d'une nation paisible, sans ambition, & dont les montagnes servent de rempart à plusieurs départemens de la France.

En peu de jours je partirai pour Rome, & je continuerai mes observations politiques dans les provinces qu'ou a arrachées au pape, pour les métamorphoser en république. Je voudrois bien pouvoir me persuader qu'en peut aussi facilement donner à un peuple de nouvelles mœurs qu'une nonvelle constitution; mais sans des niœurs républicaines, j'avoue qu'une constitution républicaine me paroît d'une nature bien éphémere, &c.

#### ALLEMAGNE.

#### De Francfort , le 5 juin.

L

pi

Les armemens se continuent d'une maniere extraordinaire dans les états autrichiens; & on fait filer beaucoup de troupes hongroises vers les frontieres de la Silésie. On apprend d'un autre côté que la Prusse & la Saxe imitent la cour de Vienne. Sa majesté prussienne a chargé son lieutenant-général de Gensau de s'occuper en diligence non-seulement de la réparation des anciennes fortifications de la partie de la Pologne qui lui est échue, mais encore d'en faire construire de nouvelles. On attend sous peu M. de Gensau à Varsovie.

#### De Mayence, le 6 juin.

Les habitans des endroits occupés par les troupes fran-

çaises dans nos environs, sont obligés de fournir toute estre, à Tort qui leur est demandé pour la nourriture de la troupe ainsi que les fourrages nécessaires pour la cavalerie, est certain que si les choses confinnent encore quel tems sur le même pied, ces communes seront entiere ment ruinées.

# De Cologne, le 6 juin.

La nouvelle contribution de 8 millions, imposée sur la pays conquis, excite beaucoup de mécontentement. Toute les instances & les protestations les mieux fondées n'ont p rien obtenir en faveur de notre ville, dont le conting égale presque la somme entiere imposée au pays de Bo Cependant nos députés ne sont pas encore de retour; ne sont pas à Bonn , & l'on ne sait pas même ce qu sont devenus. Leur absence donne matiere à beaucoup conjectures; plusieurs personnes prétendent que le res de diminuer la contribution imposée à leur patrie, les déterminés à se rendre à Paris.

### ANG BETERRE.

#### De Londres, le 14 juin.

Quelques nouvelles particulieres annoncent que dance moment l'isle de Wight est remplie de troupes étrageres qu'on y a fait passer successivement du continent et que chaque jour il y arrive de nouvelles recrus embarquées à Cuxhaven pour être transportées dans cette isle. On conçoit bien que dans l'état de crise que nons sommes, avec les dispositions à l'indépendance qu'e souffle de toutes parts dans les classes du peuple les plu faciles à égarer, le ministre ait eru avoir besoin de s'a surer, en cas de péril, d'un secours étranger; mai cette mesure, toujours dangereuse, ne peut guere se con cilier avec la loi qui défend au pouvoir exécutif d'in troduire dans le royaume aucunes troupes étrangeres san: l'agrément du parlement, à moins qu'on ne regard l'isle de Wight comme une appendice, non comme un partie du royaume; subtilité peu digne d'un minister sage & vigoureux. Ce bruit a donc besoin d'explication

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que parmi les con de troupes nationales que nous avons dans cette men isle, on a repandu, comme on l'a fait dans le reste l'armée & parmi les matelots, des écrits incendiaires pou exciter les soldats à l'insubordination. Flusieurs corps of signé des déclarations dans lesquelles, en protestant d leur fidélité au roi & de leur attachement à la constitution de leur pays , ils s'engagent à châtier eux - même les traîtres qui chercheront à les détourner de leur devoir Jusqu'à présent aucun corps militaire ne s'est laissé alla à ces insinuations coupables; & depuis la révolte des me telots, la masse du peuple a déclaré une grande horre pour ceux qu'ici l'on appelle aussi jacobins; & derni-rement dans un endroit du comté de Sussex, deux d ces prédicateurs d'insurrection ont été fort maltraités pa les habitans de la campagne, & auroient couru risque de la vie sans l'intervention d'un juge de paix.

L'escadre de l'amiral Bridport, qui croisoit devan Brest, a quitté sa croisiere par la suite d'une révolte qui s'est manifestée sur le Pompée ; 88 matelots de l'equi page vouloient, dit-on, se rendre maîtres du vaissean & conduire à Grest; heureusement pour nous le reste de l'équi page s'y est opposé. Seize des instigateurs de cette révolt ont été envoyés dans la baie de Cawsand, sur le Minotaur, de 74. On assure que l'amiral va rentrer, avec son es

Hier & ava differens corps d'autres qui de parle plus que oretres réfracta Nous ne pouvo à employer de ment on la to pour y ramen tions. Ce qui f missaires du p tion, & adress res fulminans e & d'emprison part, le rebut grand acte ces individus p

#### DÉPA

l est entré trouvoient l'Inflexible , q fini par se sou gués, les autr sont échappés e mis aux f mouth , qui n leur chapeau bleu sar lequ vaisseau de i

> Aux I CITOY

n lisant vots lques défauts Paris. n'est poin

ement manq jourrices de nombre s indigentes (1) C'est été fait d

ains de no nent artifiel des résul peut conclu aque muni ent aux soi qu'on auro ne, moy

Le uomb

oute cadre, à Torbay, & qu'il y auro un conseil de guerre ! pour faire sur-le-champ le procès à tous les compables.

#### BELGIQUE.

e.

tier

ur le

nt p Be r;

up d

étran

neut

dan

se c

qu'or

ma

e con

d'in

eres,

egard e un

istere ation

miên

ste de s pour

os on int de

stite

nême

evoir

e aller es ma

orrew

ernie

ux de

és pu

Fisque

levan

évolt

l'équi 1 & le l'équi

évolte

11 65.

## De Bruxelles, le 24 prairial.

Hier & avant-hier il est encore arrivé en cette ville differens corps de troupes, & nous en attendons encore d'autres qui descendent dans les départemens réunis. On parle plus que jamais d'une mesure générale contre les pretres refractaires, qui sera soutenue pur la force armée. Nous ne pouvons croire que le gouvernement français pense à employer des moyens aussi tyranniques, dans un moment où la tolérance est si nécessaire dans nos contrées pour y ramener des esprits aigris par de longues vexations. Ce qui fait croire à cette mesure, c'est que les com-missaires du pouvoir exécutif font des listes de prescription, & adressent aux autorités constituées, des réquisitoires fulminans dans lesquels ils ne parlent que d'arrestations & d'emprisonnemens. Ces commissaires sont, pour la plupart, le rebut & la lie de la nation : le directoire feroit grand acte de politique & de justice, en remplaçant ces individus par des hommes à la fois honnêtes & éclairés.

#### FRANCE.

#### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

De Calais, le 29 prairial.

ll est entré hier dans notre port un bateau auglais où trouvoient dix-huit marins de l'équipage du vaisseau se trouvoient dix-huit marins de l'equipage de l'Inflexible, qui avoit partage la rebellion du Nore & avoit par se sonnettre. De ces dix-huit, deux étoient délégues, les autres membres du comité d'insurrection. Ils se sont échappés sur une chaloupe au moment où ils alloient être mis aux sers , & out passé sous les batteries du Monmouth, qui n'a pas voula tirer sur eux. Ils portoient à leur chapeau une cocarde bleue & rouge, & un ruban bleu sur lequel étoit écrit : le loyal et juste comité du vaisseau de S. M. l'Inslexible.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

CITOYENS,

En lisant votre journal du 27 de ce mois, nous avons remarqué quelques défauts d'exactitude dans l'exposé relatif aux enfans-trauvés de l'aris.

n'est point de besoin absolu que ces enfans meurent dans Ce n'est point de besoin absolu que ces enfans meurent dans l'hospice où ils sont déposés; ils y reçoivent aussi abondamment qu'il convieut les secours de l'allaitement artificiel: le plus grand nombre seulement manque de l'avantage de l'allaitement naturel, parce que les nourrices des campagnes ont cessé de les venir prendre, & parce que le nombre des nourrices sédentaires, tirées de la classe des meres indigentes, qu'on a rassemblées depuis quelques années dans l'hospice pour suppléer à celles des campagnes, ne pout suffire à tous (1) C'est à ces meres qu'est due l'existence de ceux qui survivent.

ent.

a été fait des essais sans nombre & en différens lieux, récemd encore à Mousseaux, ainsi que dans les campagnes, & entre
maias de nourrices isolées, pour s'assurer jusqu'à quel point l'alement artifiel pouvoit suppléer à l'allantement naturel; tous ont
ué des résultats si pen satisfaisans qu'il a sallu y renoncer; d'où
peut conclure que le moyen proposé de charger chaque canton
thaque municipalité de la France d'un enfant abandonné, en le
fant aux soins d'une merç âgée, ne pourroit être adopté qu'aut qu'on auroit perdu l'espoir de les confier à des nourrices de
apagne, moyes infiniment préférable, & du côté des succès que
t doit en attendre, & du côté de la dépense. Du côté du succès,

Le nombre des enfans apportés à l'hospice s'éleve à plus de

cela est évident, vu l'avantage immense de l'allaitement naturel sur l'aliaitement artificial; du côté de la dépense, l'hospice au a autant de nanrices qu'il voudra, non pas avec 10 on 12 francs par mois, mais avec 7 francs & même quelque chose de moins, comme par le passé, pourvu qu'elles soient assurées d'être pryées exactement. C'est l'énorme difficulté de l'être dans ce moment qui les détourne d'y

ventr.

Quand les hospices jouiront des mêmes revenus qu'autrefois, les nourrices reviendroat, & leur concours contribuera d'autant plus efficacement à-conserver les enfans de cette classe, que la réunion des meres indigentes dont on a parlé, réduira à peu de choses ou même fera disparoître entierement le régime artificiel que la raison & l'expérience réprouvent.

Au reste, nous avous pour l'auteur de l'article auquel nous répondons, toute l'estime que méritent son amour pour l'humanité & ses connoissances dans différentes parties de la physique & des arts; mais nous avous peusé devoir réclainer contre son opinion sur la cause de la mortalité des nouveaux-nès, & sur les moyens qu'il propose pour y remédier. propose pour y remédier.

Signés, Anony, Auviry, officiers de santé de Vhospice de la Maternité.

#### CORPS LEGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Pichegru.

Suite de la séance du 30 prairial.

La proposition faite par Henri Longueve, tendant à ce que, pendant un an après l'expiration de leurs fonetions, les membres des deux conseils ne puissent être nommés à ancune place ni par le corps législatif ni par le directoire exécutif, a été fortemement appuyée par Hochet, Job-Aimé & Henry-Lariviere; ils ont sur-tout fait valoir en sa faveur que c'étoit le moyen de mettre le corps législatif à l'abri de toute influence. Le dernier de ces orateurs a dit que cette influence ne s'étoit que trop fait sentir, & a annonce que si on le lui contestoit, il citeroit des faits & des preuves sans réplique.

Dumolard & Thibaudeau ont soutenu que la proposition est formellement contraire à la constitution ; que c'étoit une véritable loi du 3 brumaire qu'on vouloit faire. La proposition, comme nous l'avons dit, a été

rejettée par la question préalable.

Le projet présenté par Gibert-Desmolieres, relatif aux négociations de la trésorerie, a éprouvé une longue & tumultueuse résistance : on vouloit que le rapport fût

d'abord connu; or, il n'étoit pas encore distribué.

Tallien, en avouant qu'on avoit fait des négociations bien désastreuses, a témoigné des craintes qu'on ae nuisit à la conclusion de la paix, si dans ce moment on ôtoit des ressources au directoire, & sur-tout si on paroissoit lui retirer la confiance dont il a plus besoin que jamais.

Ensin, après une discussion prolongée & une forte tenacité de la part de ceux qui s'opposoient au projet, parmi lesquels on compte Villers , Quirot , Malès & Chollet , il a été adopté.

Le conseil arrête l'impression d'un mémoire du ministre des finances, relatif aux opérations de la compagnie Di-

jon, & transmis par un message du directoire.

La bravoure du capitaine Sercot a donné lieu à une difficulté. En sortant de l'Isle de France pour aller chercher une cargaison de riz, il s'empara de deux frégates anglaises, & continua sa route après avoir monté sur une de ces deux frégates. Bientôt il rencontra un nouveau vaisseau anglais, & s'en empara encore à l'abordage.

Le tribunal de l'Isle de France jugea que la nouvelle capture appartenoit à la nation, & non au capitaine Sercot, parce que la bâtiment monté par lui, ne porteit pas de lettres de marques. Le capitaine Sercot a réclamé. Une commission est chargée de faire droit à ses réclamations.

Séance du 1er. messidor.

Le conseil a renouvellé le bureau; Henri Lariviere est président; les nouveaux secrétaires sont Villaret-Joyeuse, J. Aime, Jourdan (des Bouches-du-Rhône) & Delahaye (de l'Aisne).

On lit la rédaction de la résolution prise hier sur les

négociations de la trésorerie.

Lecler demande & obtient la parole; il propose de rapporter cette résolution. — Des murmures accueillent cette proposition. — L'orateur dit que la résolution dont il s'agit a été prise en un instant, sans discussion, sans avoir été annoncée, & quand on savoit que divers membres étoient absens. — Les murmures augmentent.

Vauvilliers & plusieurs autres retienment la parole &

vont vers la tribune.

L'orateur continue ; il dit que depuis long-tems une lutte s'est établie entre la commission des finances & le directoire ; que la résolution prise hier est un acte  $\alpha b$  irato , & qu'elle est déshonorante pour le conseil.

Ici les murmares éclatent de toutes parts avec la plus grande violence; une foule de membres sont à la tribune; des disputes particulieres très-chandes s'engagent; Malès & Lahaye ( de la Seine Inférieure ) se prennent au corps; un grand nombre de membres quitten; leurs places & conrent vers la tribune; le bruit & le désordre sont au comble; des cris à l'Abbaye se font entendre; on demande que la séance soit levée; le président se eouvre.

Enfin le calme se rétablit & l'orateur continue; il dit que la résolution détruit toutes les espérances de paix; & ici, ajoute-t-il, je ne suis que l'interprete d'un grand nombre de républicains, qui ont conçu les plus vives

inquiétudes. — On murmure.

C'est vrai! c'est vrai! crient plusieurs membres,

L'opinant demande cusn le rapport de la résolution, & une nouvelle discussion trois jours après la distribution du rapport.

De toutes Larts on demande l'ordre du jour : cette pro-

position est adoptée.

Philippes-Delleville voudroit qu'avant d'envoyer la rézolution aux anciens, on s'occupât de l'opinion de Thibaudeau, sur la compagnie Dijon; il lui semble qu'on ne peut pas leur confier toutes les négociations, tant qu'ils seront en butte à des soupçons si graves.

Chollet dit que d'après la rédaction, il pourroit paroître que les commissaires de la trésorerie, sculement responsables pour les négociations futures, ne le sont pas pour les négociations passées; il demande qu'on fasse disparoître ce vice dans la rédaction: elle est adoptée avec cet amendement.

CONSEIL BES ANCIENS. Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 30 prairial.

Sur le rapport de Giraud (de l'Ain ), le conseil approuve

une résolution du 24 prairial, qui ordonne que le nom en représentant Imbert-Colomés sera rayé définitivement de la liste des émigrés.

Ledanois fait un rapport contre la résolution du 6 h réal, relative à la contribution fonciere; il démontre que la résolution a fixé la quotité de cette contribution de près l'hypothèse que le produit annuel de tout le tenitoire français s'élevoit à onze cents millions, tandis qu'il est reconau que ce revenu ne s'éleve pas au-delà de net cents millions. Cette résolution est donc viciouse par la base même sur laquelle elle est fondée. Elle présente plusieurs autres défauts qui attaquent les principes de la jutice distributive.

Cette résolution avoit pour objet de fixer le mode de décharges & réductions de la contribution fonciere ; ce mole est lui-même très-imparfait. La commission propose de rejetter la résolution. — Impression & ajournement.

Sur le rapport du même membre, le conseil approur une autre résolution du 6 floréal, relative à la perception des contributions foncieres.

On reprend la suite de la discussion sur la résolution du 7 nivôse, relative aux salines nationales.

Harmand (de la Meuse) parle en faveur de la réselution. — Impression & ajournement.

Séance du 1er. messidor.

Le conseil procede au renouveliement du bureau. -Bernard Saint-Afrique est président. Les secrétairos son Lomond, Fleurieu, Porcher, Girod de Nantes.

#### Bourse du 1er. messidor.

Bourse du 1° . messidor.	
Amsterdam 60 1 5, 62. 1	Lausanne
Idem cour58 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{8}$ , 60.	Londres 251.5s., 211.15s
Hamb186, 185 \(\frac{1}{2}\), 183 \(\frac{1}{2}\).	Inscript.321.10s., 321., 311
Madrid 11 1. 13 s. 3 d.	15 s., 10 s.
Mad. effect 13 1. 15 s.	Bon 3 21 l. 5 s., 21 l., 20 l
Cadix 11 L 13 s. 3 d.	$17 \text{ s.} \frac{1}{2}, 15 \text{ s.}$
Cadix effect131. 15 s.	Bon 130 l. 10 s., 32 l.p.
Gênes $92\frac{1}{2}$ , $90\frac{1}{2}$ , $90$ .	Or fin 102 l. 108.
Livourne $104\frac{1}{2}$ , 100.	Ling. d'arg50 l. 105,
Lyon 1 17 7	Piastre 5 1. 4 s. 3d.
Marseille 1 ‡ ( =-	Quadruple 79 1. 7 8. ½.
Bordeaux 1 ½ 6	Ducat d'Hol 11 1.6 s.
Montpellier	Souverain33 1. 15 5.
Bale $\frac{3}{4}$ , $4\frac{1}{2}\frac{3}{4}$ .	Guinée 25 l. 28.
Esprit 5, 400 à 405 1 Eau-de-vie 22 deg., 290 à 330l	

tar se

dette

den!

teste

fran

fait

on :

T.

Esprit \$\frac{5}{6}\$, 400 à 405 l.,— Eau-de-vie 22 deg., 290 à 350l.— Huile d'olive, 1 l. 4s., 5 s.— Café Martinique, 2 l., 2 l. 1s.— Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 17.— Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s.— Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s.— Savou de Marseille, 16 s., 17 s.— Chandelle, 00.— Coton du le vant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s.— Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l.

Tableau de Paris, on Récit historique de la révolution du naoût 1792, des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'on précédée, et des crimes qui l'ont suivie; par Pelletier, auteur les Actes des Apôtres; édition originale, orace des portraits de Loui XI & de son fils, d'un plan du château des Tuileries, & dens laquels se trouve Mon Agonie de trente-laut heures, de Saint-Méard; des volumes in-8°. Prix, 9 liv. & 12 liv. franc de port A Paris, des Henri Neuville, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 31, à l'Londres, chez Elnisly, libraire, dans le Straud.

110 l'Imprimerie de Boyen, Suand et Xunouer, Propriétaires et Editeurs du Journal des Neuvelles Politiques, une des Moulius, nº. 500.

NEW IN THE PROPERTY AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PRO